

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement de Châteaubriant-Ancenis
Commune de Le Pin

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DCM2021038

SÉANCE DU 11 JUIN 2021

Convocation du : 04/06/2021

Le 11 juin 2021 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Maxime POUPART, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs Maxime POUPART, Philippe DELAUNE, David PASQUIER, Sylvain MÉNARD, Angélique DENIS, Loïc GUISNEUF, Karine HERIN, Estelle PASSELANDE, Virginie BAZIN, Lolita DE GRAEVE, Claudine ROUSSEAU, Angélique COUTEAU, Matthieu HOGUET.

Absents représentés : Mrs. Frédéric PELÉ, Sylvain DUBOIS.

Absent(e) excusé(e) : Néant.

Secrétaire de séance : M. David PASQUIER.

DCM2021038 – ICPE « EARL DE LA MAISON NEUVE » : AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EXTENSION DE L'ÉLEVAGE DE VOLAILLES

M. le Maire expose à l'assemblée :

Vu la demande d'enregistrement présentée auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique par l'EARL DE LA MAISON NEUVE, en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension de l'élevage de volailles qu'il exploite à VALLONS-DE-L'ERDRE au lieu-dit La Maison Neuve,

Vu l'arrêté préfectoral n°2021/ICPE/113 en date du 8 avril 2021 prévoyant une consultation du public à la mairie de VALLONS-DE-L'ERDRE,

Vu que la commune de LE PIN est concernée par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée,

Vu que le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce dossier,

Considérant qu'une note explicative de synthèse a été transmise avec la convocation aux membres du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret :

Décide

- **D'émettre un avis favorable avec 14 voix pour et une voix contre.**

Pour copie certifiée conforme
Le Maire, Maxime POUPART



Un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 17 juin 2021